

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 24 avril 2026  
Délibération n°2026-30**

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOL et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOL à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 avril 2026.

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale**

Le maire propose aux élus, comme en 2025, de ne pas avoir recours à une pression fiscale supplémentaire, l'équilibre du budget 2026 pouvant se faire sans augmentation des impôts locaux ni emprunt nouveau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 46.96
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 86.39
- ✓ Taxe d'habitation : 14.16.

La secrétaire,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le  
et publication le **30 AVR. 2026**

**30 AVR. 2026**

